



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION POUR LA PÉRIODE
SE TERMINANT***

LE 30 JUIN 2015

www.vanstarmining.com

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période terminée le 30 juin 2015.

2015 est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux IFRS et à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 des états financiers annuels au 31 décembre 2014.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ces propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Présentement, 29 683 540 actions ordinaires sont en circulation. Les actions de la société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

Nonobstant le fait que Vanstar soit axée principalement dans le domaine de l'exploration minière, la direction de la société évalue actuellement d'autres stratégies incluant le retrait du domaine minier pour le domaine de la haute technologie.

FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE:

La perte nette de la période terminée le 30 juin 2015 s'élève à 98 017 \$, (3 558 \$ au 30 juin 2014).

Des travaux d'exploration totalisant 117 871 \$ ont été réalisés au cours de la période terminée le 30 juin 2015, de ce montant 96 550\$ a été refacturé à Iamgold (334 091 \$ au 30 juin 2014).

Le 8 avril 2015 l'option datée du 8 avril 2014 entre Vanstar et Golden Shares Mining Corporation permettant l'acquisition de 100% de la propriété Monster Island Property a pris fin. La Société a toujours ses 20 cellules.

Le 15 avril 2015, 500 000 options ont été octroyés à des dirigeants et administrateurs au montant de 0.10\$ chacune pour une période de 5 ans.

Le 15 avril 2015, M. John Harvey a remis sa démission à titre d'administrateur de la société.

Le 15 avril 2015, la Société a acquis par désignation 6 cellules situées près de Chapais.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DE 6 MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2015

En 2015, la société a acquis par désignation sur carte 11 titres miniers supplémentaires pour sa propriété Émile et Nelligan Ouest (6)

Le 4 février 2015, la société a acquis 13 titres miniers en contrepartie d'un montant en espèce de 16 500\$, cette propriété porte le nom de Projet Plume.

Le 4 février 2015, la société a acquis par désignation 17 titres miniers, cette propriété porte le nom de Bacon.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans cette propriété en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservent un NSR de 2 %, dont 1 % est rachetable pour un montant de 1 000 000 \$. La propriété Nelligan maintenant constituée de 114 cellules suite à l'acquisition par désignation de 6 nouveaux titres miniers en avril 2015. La propriété est située près de Chapais en Abitibi. Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs gîtes et indices aurifères dont le gîte Joe Mann (3,35 tm à 9.1 g/t Au), l'indice Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) ainsi que le gîte du Lac Meston (1.22 tm à 6.35 g/t Au).

Indice du lac d'Eu

Une dizaine de forages réalisés en partie par Vanstar en 2012 ont recoupé un important corridor aurifère sur plus de 700 mètres de long et par plus de 100 mètres de large. Plusieurs zones aurifères ont été détectées à l'intérieur de celui-ci et selon le relevé géophysique magnétique, ce corridor pourrait se poursuivre sur plus de 1.7 km. Une autre importante anomalie magnétique de plus de 500 mètres de long se trouve juste au sud de la zone principale. L'environnement géologique, les relevés géophysiques et la présence d'or dans les forages antérieurs semblent très favorables pour obtenir des résultats significatifs au cours de nos prochains travaux.

La partie centrale de la propriété Nelligan est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogamau.

La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement.

On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann (3,35M t à 9,1g/t), au gîte Philibert (1,5Mt à 5,4g/t) et au gîte Chevrier (1,8Mt à 5,1g/t). Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2.17 g/t Au et de 3.5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4.4 et de 10 mètres.

La Société a entrepris un premier programme de forage sur ce projet au cours du mois d'avril 2012. Celui-ci servait principalement à vérifier les extensions en profondeur de la zone A de l'indice du lac d'Eu (Nelligan) découverte en 1995 par Ressources Unifiées Oasis et Soquem.

Ce secteur, recoupé par trois sondages historiques ayant révélé des valeurs aurifères intéressantes sur plusieurs mètres d'épaisseur (voir www.vanstarmining.com), correspondrait à une importante anomalie de polarisation provoquée (IP) couplée à une anomalie magnétique (MAG). Ce programme, d'une longueur totale de 1254 mètres réparti en 5 sondages, a permis de vérifier les extensions en profondeur de la zone A de l'indice du lac d'Eu et de confirmer la continuité aurifère en profondeur. Cette zone, d'une longueur d'environ 400 mètres, demeure toujours ouverte latéralement et en profondeur.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

Une deuxième campagne de forage de 700 mètres a été complétée sur l'indice d'Eu. Ce programme de forage a permis de vérifier les extensions latérales et en profondeur des sondages historiques 94-13 et 95-01 localisés dans la zone B de l'indice d'Eu, située à environ 200 mètres à l'est de la zone A. Un levé géophysique a été effectué afin de définir les anomalies magnétiques présentes dans ce secteur. Plusieurs anomalies ont été détectées et les creux magnétiques semblent être associés aux forages antérieurs et actuels.

Malgré une présence aurifère constante dans l'ensemble des forages, cette campagne de forage n'a pas permis de cerner un secteur contenant des teneurs aurifères économiques. L'indice d'Eu est maintenant reconnu sur plus de 700 mètres et demeure ouvert autant en profondeur que latéralement

Indices Liam et Mila

Ressources Minières Vanstar Inc. a complété au cours de l'exercice financier 2013 un relevé géophysique ainsi qu'un relevé géologique au sud de l'indice du lac d'Eu, sur le projet Nelligan. Plusieurs anomalies de haute et de basse intensité magnétique ont été définies lors du relevé géophysique

En octobre 2013, la compagnie a commencé une campagne de forage visant à vérifier certaines anomalies magnétiques de basse intensité. Suite au forage NE13-04 fait sur l'une des anomalies magnétiques située au sud-ouest de l'indice du lac d'Eu, la compagnie a annoncé le 26 novembre 2013 avoir découvert l'indice Liam en recoupant une teneur de 1.64 gt/Au sur plus de 37 mètres le long du trou. Ce forage a été suivi par trois autres forages sur ce même indice. Tous les sondages faits au cours de ce programme automnal ont recoupé la zone aurifère.

Un autre forage (NE13-01) fait à l'extérieur de la zone Liam a permis d'identifier également la zone Mila tandis que le forage NE13-03, fait sur l'indice du lac d'Eu, confirmait l'extension ouest de cet indice aurifère.

Suite aux résultats obtenus à la fin 2013, la société a entrepris un autre programme de forage au cours de l'hiver 2014 afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Liam.

La majorité des sondages ont intersecté la zone recherchée (Voir communiqués de presse du 10 mars et du 14 avril 2014)

Vanstar a également acheté, auprès de 3 prospecteurs indépendants, trois groupes de cellules localisés en extension ouest et sud du projet Nelligan en contrepartie de 350,000 actions ordinaires. Vanstar a aussi cédé 100% d'intérêt dans un groupe de 4 cellules (bloc Philibert) à Stellar AfricaGold en contrepartie de 5,000\$ au comptant et de 160,000 actions ordinaires. Vanstar a reçu la totalité du paiement. (Voir communiqués de presse du 16 et 17 janvier 2014).

En novembre 2014, la direction accordait l'option à IAMGOLD Inc d'acquérir en contrepartie de paiements au comptant de travaux d'explorations ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité un intérêt pouvant aller jusqu'à 80% dans le projet Nelligan. Si IAMGOLD acquiert 80% et qu'elle décide de mettre le projet Nelligan en production, elle aura aussi la possibilité

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

d'acquérir l'autre 20% en contrepartie d'un paiement au comptant basé sur une évaluation indépendante de la valeur du projet. Si tel était le cas, Vanstar conserverait également une royauté de 1.5% NSR.

Tous les résultats obtenus par IAMGOLD ont fait l'objet de différents communiqués de presse au cours de l'année 2015. Les travaux en cours sont principalement reliés à des travaux de surface incluant de la géologie et de la géophysique. Il est prévu qu'IAMGOLD reprenne ses travaux de forage à l'automne 2015.

PROPRIETE NELLIGAN OUEST

La compagnie a également acquis en 2015 par désignation sur carte 6 cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. La compagnie recherche un partenaire pour développer ce projet.

PROPRIÉTÉ MONSTER ISLAND

Au cours de 2014, a optionné ce projet à Golden Shares Mining Corp en contrepartie de 45,000\$ au comptant, de 450,000 actions et de l'obligation d'y d'investir en travaux un montant de 350,000\$ sur une période trois ans suivant la signature de l'entente. Suivant la réalisation des obligations de Golden Shares Mining Corp, celle-ci obtiendrait alors 100% d'intérêt dans le projet. Vanstar retiendrait une royauté de 2% NSR. En avril 2015, l'option a pris fin et Vanstar a récupéré la totalité du projet.

PROPRIÉTÉ ÉMILE

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers dans la propriété Émile en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaire pour une valeur de 22 000\$. Le 4 février 2015, la société a acquis par désignation 5 autres titres miniers supplémentaires pour la propriété Émile. La société recherche un partenaire pour le développement de ce projet.

PROJET PLUME

Le 4 février 2015, la société a acquis 100% de la propriété Projet Plus en contrepartie d'un montant en espèce de 16 500\$. La propriété acquise est composée de 13 titres miniers et est localisée à l'ouest de la propriété Nelligan dans le corridor Opawica-Guercheville.

DANY BOY ET MÉLISSA

Ces propriétés ont été acquises par désignation et sont composées de 58 titres miniers. La compagnie recherche un partenaire pour le développement de ces projets.

BACON

La propriété a été acquise par désignation. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujjuaq et est composée de 17 titres miniers. La société recherche un partenaire pour le développement de ce projet

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2015

<u>Projet</u>	<u>Travaux</u>	<u>Budget</u>
Nelligan	-	-
Emile	Geophysique	25,000 \$
Lac Bacon	Rapport	5,000 \$
Plume	-	-

La direction de la Société envisage réviser périodiquement ses budgets d'exploration au cours de 2015 en fonction des résultats obtenus suite aux travaux réalisés, des opportunités d'acquisition de nouveaux projets d'exploration, de l'évolution des marchés, des fluctuations du prix de l'or ainsi que du potentiel de financement qui en découlera.

Les travaux pour la période 2015 concernant les projets Bacon et Émile ont été complétés. Voir les résultats sur les communiqués de presse émis régulièrement par la société sur les différents fils de presse.

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

La perte nette pour la période terminée le 30 juin 2015 s'élève à 98 017 \$, (3 558 \$ en juin 2014). La différence s'explique par un gain sur cession d'action de sociétés publiques disponible à la vente de 136 561\$ en 2014 ainsi que par un gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation de 26 652\$ également en 2014.

Pour la période terminée le 30 juin 2015, les frais d'exploration ont totalisé 117 871 \$ comparativement à 334 091 \$ pour la même période en 2014. En 2015, 96 550 \$ ont été refacturé à Corporation Iamgold tel que stipulé dans l'entente de novembre 2014. En 2014, la société était en campagne de forage sur sa propriété Nelligan.

INFORMATION TRIMESTRIELLE CHOISIE

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Gain (perte) net(te)	(98 017)	(3 558)
Gain (perte) net(te) par action	(0.003)	0.000
Rémunération à base d'actions	11 500	-
Liquidité	182 709	215 146
Fonds de roulement	(111 124)	55 308
Actif total	1 196 645	1 368 737
Passif total	342 024	290 521
Capital action	2 567 319	2 515 467
Gain (perte) sur disposition de placement	-	94 917
Variation de la juste valeur des actions de sociétés Publiques détenues à des fins de transactions	-	(94 843)
Gain sur disposition d'actifs d'exploration	-	11 000

Principaux frais d'administration	2015	2014
	\$	\$
Honoraires de gestion	-	1500
Salaires et avantages sociaux	17 082	16 257
Frais de consultation et services professionnels	9 386	50 871
Inscription, frais de bureau et communication	7 239	4 901

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2015				2014		2013	
	T2/Q2	T1/Q1	T4/Q4	T3/Q3	T2/Q2	T1/Q1	T4/Q4	T3/Q3
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres produits	2 230	4 594	422	419	205	3	2	1
Autres charges opérationnelles	64 683	40 158	26 675	71 604	86 299	66 937	22 929	42 846
Frais d'exploration et d'évaluation	65 523	52 350	31 372	7 761	174 161	183 011	180 520	31 903
Rémunération à base d'actions	11 500	-	-	34 200	-	-	-	32 700
Variation de la juste valeur des actions cotées détenues	-	-	-	(21 353)	(94 843)	81 100	(5 330)	9 080
(Gain) perte avant impôts	-	35 564	68 287	84 483	75 020	(71 462)	31 342	107 379
Résultat net par action	(0.002)	(0.001)	(0.007)	(0.003)	(0.003)	0.003	(0.010)	(0.011)

FRAIS D'EXPLORATION

	2015	2014
	\$	\$
Accès et forage	65 523	95 441
Rapports et analyses	-	7 440
Géophysique, levé Mag	19 579	27 718
Supervision géologie et frais généraux	32 771	51 612
	<u>117 873</u>	<u>182 211</u>

Frais d'exploration par propriété

	2015	2014
	\$	\$
Nelligan	90 125	182 211
Dany Boy	98	-
Mélissa	97	-
Émile	22 479	-
Bacon	5 074	-
	<u>117 873</u>	<u>182 211</u>

SITUATION FINANCIÈRE	30 juin 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	182 709	236 571
Trésorerie affectée à l'exploration	3 676	25 000
Actifs d'exploration et d'évaluation	966 145	923 866
Total de l'actif	1 196 645	1 272 215
Capital-actions	2 567 319	2 567 319
Fonds de roulement	112 351	241 147

CAPITAL-ACTIONS

<u>VARIATION DU CAPITAL-ACTIONS</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Solde au 01 janvier 2014	25 532 540	2 080 662
Financements privés	430 000	51 800
Financement privé accreditif	2 220 000	228 900
Acquisition de titres miniers	540 000	35 500
Exercice de bons de souscription	961 000	170 457
Solde au 31 décembre 2014	29 683 540	2 567 319
 Solde au 30 juin 2015 et 26 août 2015	 29 683 540	 2 567 319

Le 13 janvier 2014, la société a vendu 4 cellules de sa propriété Nelligan à Stellar Africagold en contrepartie d'un montant de 5 000\$ en trésorerie et de 160 000 actions de cette société, à un prix unitaire de 0.10\$.

Le 4 février 2014, la Société a complété un placement privé accreditif au montant de 322 500 \$ au moyen de l'émission de 430 000 actions ordinaires et 1 720 000 actions accreditives à un prix unitaire de 0,15 \$, ainsi que l'émission de 1 075 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,20 \$, valides pour une année. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 43 000 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 17 800 \$.

Le 14 avril 2014, la société a vendu conditionnellement 20 cellules de sa propriété Monster Island à Golden Share Mining Corp en contrepartie du respect des conditions suivantes : 45 000 \$ en trésorerie : 5 000 \$ à la signature, 20 000 \$ à la date du premier anniversaire et 20 000 \$ au deuxième anniversaire de la vente, ainsi que 450 000 actions de Golden Share Mining Corp, soit 100 000 actions à la date de signature, 150 000 actions à la date du premier anniversaire et 200 000 actions au deuxième anniversaire de la vente. De plus Golden Share Mining s'engage à dépenser un montant de 350 000\$ sur la propriété avant la fin de la troisième année du contrat de vente. (voir événement subséquent, note 24 pour cette transaction)

CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 15 février 2014, 755 000 bons de souscription ont été exercés pour un montant de 106 750 \$, la valeur attribuée lors de l'émission des bons de souscription exercés est de 21 065\$ et a été renversée du compte des bons de souscription au compte de capital-actions. Les 15 et 24 janvier 2014, 206 000 bons de souscription aux courtiers ont été exercés pour un montant de 21 630 \$, la valeur attribuée de 21 012 \$ lors de leur émission a été renversée du compte surplus d'apport au compte capital-actions.

Le 28 mai 2014, la société a fait l'acquisition de 4 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 2 000 \$ et de l'émission de 60 000 actions du trésor d'une valeur de 6 300 \$.

Le 30 juin 2014, la société a fait l'acquisition de 9 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 4 500 \$ et de l'émission de 80 000 actions du trésor d'une valeur de 7 200 \$.

Le 14 juillet 2014, la société a émis 950 000 options d'achat d'action à des administrateurs et consultant au montant de 0,10\$ pour une période de 5 ans. La valeur Black & Scholes de ces options est de 34 200 \$.

Le 25 novembre 2014, la société a fait l'acquisition de 13 titres miniers pour une nouvelle propriété nommé Émile en contrepartie de l'émission de 400 000 actions du trésor d'une valeur de 22 000 \$.

Le 31 décembre 2014, la Société a complété un placement privé accréditif au montant de 25 000 \$ au moyen de l'émission de 500 000 actions accréditives à un prix unitaire de 0,05 \$, ainsi que l'émission de 500 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour 24 mois. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 6 000 \$

BONS DE SOUSCRIPTION

Émis aux actionnaires

	Nombre	Prix de levée Moyen pondéré
	<hr/>	<hr/>
En circulation au 1 janvier 2014	6 722 500	0,12 \$
Émis	2 002 500	0,15 \$
Exercés	(755 000)	0,14 \$
Expirés	(2 697 500)	0,14 \$
	<hr/>	<hr/>
En circulation au 31 décembre 2014	5 272 500	0,13 \$
	<hr/>	<hr/>
Émis	-	-
Exercés	-	-
Expirés	(4 345 000)	0,13\$
	<hr/>	<hr/>
En circulation au 30 juin 2015 et au 26 août 2015	<u>927 500</u>	0,10 \$

1 075 000 bons de souscription ont été émis dans le cadre d'un financement en janvier 2014. Ces bons de souscriptions sont venus à échéance en janvier 2015. 3 270 000 bons de souscription sont également venus à échéance en juin 2015. La valeur de ces bons de souscription échus au montant de 68 410\$ a été portée au compte surplus d'apport.

500 000 bons de souscription ont été émis lors du financement de décembre 2014.

En décembre 2014, 427 500 bons de souscription ont été renouvelé aux mêmes conditions jusqu'en décembre 2015.

Bons de souscription en cours au 30 juin 2015 et 26 août 2015

Prix d'exercice \$	Nombre	Date d'expiration
0,15	427 500	Décembre 2015
0,06	<hr/> 500 000	Décembre 2016
	<hr/> 927 500 <hr/>	

Émis aux courtiers

Aucun

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. Ce nombre maximal est actuellement de 3 500 000.

	Nombre	Prix de levée
En circulation au 1 janvier 2014	2 700 000	0,11 \$
Octroyées	950 000	0,10 \$
Expirés	(700 000)	0,13 \$
Annulées	(1 275 000)	0,13 \$
En circulation au 31 décembre 2014	1 675 000	0,13 \$
Octroyées	500 000	0,10\$
Expirés	-	-
Annulées	-	-
En circulation au 26 août 2015	<u>2 175 000</u>	<u>0,13\$</u>

Le 15 avril 2015, la société a octroyés 500 000 options à des administrateurs et consultants au prix de 0.10\$ pour une durée de 5 ans.

Options d'achat d'actions en circulation au 26 août 2015:

Prix de levée \$	Nombre	Échéance
0,11	250 000	Novembre 2016
0,18	200 000	Juin 2017
0,11	125 000	Mars 2018
0,13	150 000	Décembre 2018
0,10	950 000	Juillet 2019
0,10	500 000	Avril 2020
	<u>2 175 000</u>	

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2015, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des périodes terminés les 30 juin 2015 et 2014, la Société a encouru les frais suivants avec des dirigeants et des administrateurs:

	2015 \$	2014 \$
A titre de dépenses opérationnelles		
Honoraires de gestion et consultation versés à des sociétés contrôlées par des dirigeants	15 900	26 277
Loyer et intérêt versé à une société contrôlée par un administrateur	-	8 000
Salaires et avantages sociaux	34 167	27 094
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	11 500	-
A titre de frais d'explorations		
Honoraires de consultation versés à un dirigeant et administrateur	-	-

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Redevances

Des redevances de 2 % NSR seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale débutait sur la propriété Nelligan.

ENGAGEMENTS

Entente avec Corporation Iamgold :

Le 17 novembre 2014, la société a signé une entente avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan en respectant certaines conditions ;

1) l'option d'acquérir 50 % par le versement de 550 000 \$ en trésorerie et de 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4.5 ans. L'accord prévoit un engagement ferme de payer 200 000 \$ en trésorerie avant le 12 novembre 2015 et d'effectuer 900 000 \$ de frais d'exploration avant le 12 novembre 2016 ;

2) Suite à l'exercice de la première option, Corporation Iamgold a une deuxième option pour acquérir un 25 % additionnel soit une participation de 75 %, en contrepartie de la livraison d'une étude de pré-faisabilité et de paiements en trésorerie de 225 000 \$ sur une période de 3 ans suivant l'exercice de la première option ;

3 Corporation Iamgold a une troisième option pour un 5 % additionnel, totalisant 80 % du projet Nelligan en contrepartie de la livraison d'une étude de faisabilité et un paiement de 275 000 \$.

Suite au respect de ces conditions, Vanstar conservera une participation de 20 %. Corporation Iamgold aura le droit d'acquérir cet intérêt basé sur une évaluation indépendante une fois l'étude de faisabilité réalisée. Si l'intérêt de la société est racheté, Vanstar conservera une redevance de rendement net de fonderie de 1,5 % ("NSR") sur le projet.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements détenus à des fins de transaction lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après.

- a) La trésorerie et équivalents de trésorerie de même que les placements en actions de sociétés publiques détenus à des fins de transaction sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) Les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme autres passifs et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONVENTIONS ET MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour l'année 2014.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

- Risque financier

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

En date des présentes, les liquidités de la Société sont insuffisantes pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Des fonds additionnels étant requis par la Société, elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

- Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

La Société est exposée à divers risques

- Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question.

Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous jacentes aux intérêts de la société.

- Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditatives.

FACTEURS DE RISQUE (suite)

- Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

- Risques inhérents aux activités d'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices.

Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

ÉVÉNEMENTS SUDSÉQUENTS

Le 6 juillet 2015, la société a tenu son assemblée générale annuelle, les administrateurs suivants ont été réélus, Maxime Lemieux, Richard David et Gilles Laverdière et de nouveaux administrateurs ont été élus soit Éric Beauchêsne, Denis Belisle, Charles-Stéphane Roy et Pierre Lefebvre. Guy Morissette a été réélu à titre de chef de la direction et président du conseil.

La firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a été nommée pour l'année fiscale 2015.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances. La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément aux IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Montréal, le 26 août 2015

(s) Guy Morissette

Guy Morissette
Chef de la direction

(s) Liette Nadon

Liette Nadon
Chef des finances